

## La Commission permanente du 1<sup>er</sup> juillet placée sous le signe de la transition écologique, des solidarités et du rayonnement du territoire

**La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2022 à l'Hôtel de Communauté. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique, les solidarités et le rayonnement du territoire.**

### La coopération internationale à l'ordre du jour

#### Angers Loire métropole octroie 18 500 € au projet de création d'un « Tolou keur »

Un projet de coopération territoriale sur les thèmes de la reforestation et de l'agroécologie a été développé en associant Angers Loire Métropole, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) angevins (ESA, ISTOM et Institut Agro Rennes Angers) et la Ville de Linguère au Sénégal. Ce projet comprend deux axes principaux :

Le développement d'un projet de stages « Tolou keur » (forêts nourricières et médicinales) dont le double objectif est de répondre à un besoin des étudiants angevins en proposant un terrain de stage en parfaite adéquation avec leurs études et d'agir en partenariat avec la ville de Linguère et l'Agence sénégalaise de la reforestation et de la Grande Muraille verte (ASRGMV) sur un projet d'échange plus global sur les enjeux mondiaux de reforestation et d'agroécologie.

Le développement d'un projet de coopération territoriale entre le territoire angevin et le territoire de Linguère. Angers Loire Métropole participe au financement du projet de stage « Tolou keur » pour un montant total de 18 500 €, réparti comme suit : 15 000 € versé à l'ASRGMV pour la mise en place des activités et 3 500 € versé à l'École supérieure d'agro-développement international (ISTOM).

#### 13 500 € de subventions attribuées à deux associations dans le cadre de la loi Oudin-Santini

Depuis 2005, la loi relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement (dite loi Oudin-Santini) permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement à des actions de solidarité internationale. La mise en place du nouveau dispositif, sur la base d'une enveloppe financière annuelle de l'ordre de 80 000 €, va d'ores et déjà accompagner deux associations du territoire dans le cadre de leur projet. Ainsi, la Communauté urbaine attribue deux subventions d'un montant total de 13 500 € réparties comme suit :

- 8 500 € à l'association Aide et développement sans frontières Andard Brain pour l'installation d'un système d'adduction d'eau potable dans le village de Kouni au Burkina Faso ;
- 5 000 € à la Fédération du secours populaire de Maine-et-Loire pour la réalisation d'un forage permettant l'accès à l'eau potable aux 1 300 habitants des 4 villages du cercle de Yélimnae au Mali.

Les versements seront réalisés de la manière suivante : 80 % après l'approbation de la Commission permanente et 20 % à la réception du bilan du projet.

### Les thèmes de l'alimentation et de la santé ont également été abordés

#### La communauté urbaine attribue 6 040 € à 5 porteurs de projet dans le cadre du PAT

Les liens entre alimentation et santé ne sont plus à démontrer. Ainsi, la collaboration entre le Projet alimentaire territorial (PAT) et le contrat local de santé (CLS) ont abouti à l'appel à projets publié le 28 février 2022 autour de

5 thématiques (la santé mentale, les addictions, l'accès à la santé et aux droits, la nutrition et la santé environnement). 5 subventions dans la thématique « nutrition » ont ainsi été attribuées dans le cadre du PAT :

- 2 500 € au centre Marcelle Menet pour le projet « du champ à l'assiette » ;
- 1 500 € à la Mutualité française des Pays de la Loire pour le projet « conjugurons les plaisirs, marche & alimentation » ;
- 790 € au Comité départemental de la Ligue contre le cancer 49 pour les « Ateliers nutrition » ;
- 750 € à la commune de Sarrigné pour le « projet Sénii 2022-2023 » ;
- 500 € à l'association locale consommation logement cadre de vie de Trélazé pour « développer mon bien-être : dans mon environnement, mon corps et la tête ! ».

35 190 € de subventions attribuées dans le cadre de l'appel à projets du Contrat local de santé (CLS)

17 dossiers sont soutenus financièrement dans le cadre de l'appel à projets du 28 février 2022 porté par l'ARS et Angers Loire Métropole. À ce titre, 35 190 € de subventions sont attribuées aux projets suivants dans le cadre du CLS :

- 3 500 € : Centre Marcelle Menet « du champ à l'assiette » :
- 4 000 € : Mutualité Française des Pays de la Loire « Conjugurons les plaisirs, Marche & Alimentation »
- 790 € : Comité départemental de la Ligue contre le cancer 49 « Ateliers nutrition »
- 2 250 € : Commune de Sarrigné « Projet Sénii 2022-2023 »
- 1 000 € : Association locale consommation Logement cadre de vie de Trélazé « Développer mon bien-être : dans mon environnement, mon corps et ma tête ! »
- 2 500 € : Planning familial 49 « Accès aux droits en santé sexuelle : orientation et information des publics vulnérables »
- 2 500 € : Léo Lagrange Ouest « Sport, Santé, bien-être et prévention »
- 1 500 € : Association Ligérienne d'Addictologie ALIA, « les jeudis midi de l'addictologie »
- 900 € : Ville de Trélazé « Prévention bucco-dentaire dans les écoles de Trélazé »
- 1 000 € : ADAPEI 49 « Jeux me dépense »
- 2 000 € : Léo Lagrange Ouest « Po zzz écran »
- 3 000 € : Les Petits Débrouillards « Sexpo Angevine »
- 3 000 € : Solidarités Femmes 49 « Évaluation psycho traumatique à Solidarités Femmes 49 via le CIDFF »
- 3 000 € : Abri de la Providence « Ma culture, ma santé – Abri de la providence »
- 250 € : Angers Centre Animation « Ateliers culinaires autour des fruits et légumes moches »
- 2 000 € : Planning Familial 49 « Jeunes Ressources »
- 2 000 € : Association locale consommation logement cadre de vie d'Angers, CLCV « Médiation santé »

## **Le rayonnement du territoire au programme**

80 000 € de subventions pour l'organisation du Salon du végétal

Angers Loire Métropole soutient les grands événements et les associations à vocation touristique sur la destination angevine. Une aide financière leur est attribuée en fonction des retombées économiques, touristiques et en matière de notoriété attendues. La collectivité octroie 80 000 € pour l'organisation du Salon du végétal qui se tiendra du 13 au 15 septembre 2022 au parc des expositions.

Angers Loire Métropole attribue 4 274,10€ à la commune de Béhuard

La commune de Béhuard, classée au patrimoine mondial de l'Unesco poursuit les initiatives afin de valoriser son patrimoine. Dans le cadre de sa labellisation « petite cité de caractère », la commune envisage de créer un

parcours de découverte de l'île par l'aménagement d'une signalétique intégrée dans son environnement. Angers Loire Métropole participe à hauteur de 4 274,10 € dans la réalisation de ce parcours découverte.

### **Les élus de la Communauté urbaine satisfaits de la décision du Conseil départemental d'octroyer 3 M€ à l'entretien des digues**

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire a décidé, ce mercredi 29 juin 2022, au moment de voter son budget supplémentaire, d'ouvrir une autorisation de programme de 3 M€, dont un million inscrit en 2022. Le Maine-et-Loire compte 135 kilomètres de digues de Loire dont seulement 42 kilomètres sont entretenus par l'État qui en est propriétaire. Les intercommunalités doivent donc supporter le coût important de l'entretien des digues non-domaniales. Les élus de la Communauté urbaine se réjouissent de cette décision du Conseil départemental d'autoriser un montant supplémentaire de 3 M€.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>